

Introduction

L'orthophoniste est un professionnel de santé titulaire du certificat de capacité d'orthophonie s'occupant de la rééducation de la voix, de la parole et des troubles du langage oral et écrit, et intervenant auprès de personnes en difficulté de communication. (Dictionnaire d'orthophonie, Ortho-Edition)

Le code de la santé définit la profession comme : « Est considéré comme exerçant la profession d'orthophoniste toute personne qui, non médecin, exécute habituellement des actes de rééducation constituant un traitement des anomalies de nature pathologique, de la voix, de la parole et du langage oral ou écrit, hors la présence du médecin. Les orthophonistes ne peuvent pratiquer leur art que sur ordonnance médicale. » (Article L.4341-1)

En France, l'orthophoniste est un auxiliaire médical. Le terme d'orthophonie vient du grec *orthos*, droit et régulier et de *phonos*, la voix. Il est spécifique à la France. On retrouvera l'orthophonie sous le terme de *logopédie* dans la plus part des pays et sous le terme *speech-therapy* dans les pays anglo-saxons.

La formation des orthophonistes en France s'effectue en quatre ans au sein des écoles d'orthophonie qui sont pour la plupart rattachées administrativement à la faculté de Médecine. Pour le moment, 3 années d'études sont reconnues pour les équivalences de diplôme (Bac+3). L'accès à la première année est conditionné par la réussite au concours d'entrée. Afin de mieux préparer ce concours, une bonne connaissance de la formation et de l'exercice professionnel est indispensable.

Ce livre a pour objectif de vous donner toutes les cartes en main pour réussir ce concours. Dans un premier temps, le contenu de la formation sera détaillé puis les différents modes d'exercices seront décrits ainsi que les pathologies et leur prise en charge. Dans un deuxième temps, l'épreuve orale sera détaillée et des exercices d'entraînement seront proposés.

Partie 1 : Connaissance du métier

1 Introduction

La profession d'orthophoniste est apparue en France en 1829 avec la création d'un institut d'orthophonie à Paris par le Dr Colombat. Le but initial de cet institut était de former des thérapeutes pour la prise en charge du bégaiement et des vices de parole.

En 1926, Mme S. Borel-Maisonny travaille dans le milieu hospitalier auprès d'enfants porteurs de fentes labio-palatines (des enfants porteurs de fentes du palais et des lèvres appelés aussi plus communément « bec de lièvre »). Cette pionnière en orthophonie élargit par la suite son exercice auprès des enfants porteurs de troubles d'articulation, de troubles du langage oral et de la communication. Elle met au point de nombreuses techniques de rééducation orthophonique et les publie.

Dès 1955 les premières écoles d'orthophonie sont créées (Lyon, Paris puis Bordeaux et Marseille). En 1964 le premier certificat de capacité d'orthophonie est délivré, seul document attestant de cette formation. La profession bénéficie alors d'un statut légal.

2 La Formation

2.1 Généralités

L'entrée en école d'orthophonie est sanctionnée par la réussite au concours d'entrée. Les qualités requises lors du concours sont les suivantes :

- Une bonne audition
- Une bonne élocution
- Une bonne vue (même corrigée)
- Une maîtrise parfaite du langage écrit et oral

La formation dure quatre ans. L'arrêté du 25/04/1997 pose des cadres dans lesquels s'insère la formation proposée par chaque ville. Le contenu est donc légèrement variable d'une ville à l'autre. Toutefois le volume horaire des cours et des

enseignements dirigés doit être compris entre 1640 et 1880 heures. La durée des stages est au minimum de 1200 heures. La formation comprend des enseignements théoriques, des enseignements dirigés, des stages et un mémoire de recherche.

En Annexe 1 se trouve la liste des établissements préparant au certificat d'orthophoniste.

2.2 Enseignement des sciences fondamentales

Les sciences fondamentales sont généralement enseignées en première année d'orthophonie. En effet, avant de comprendre la pathologie, il est essentiel de connaître le développement normal de l'homme et son anatomie. Il s'agit des disciplines suivantes :

- Science du langage (linguistique, phonétique et travail en laboratoire)
- Données fondamentales concernant le système nerveux (anatomie et physiologie)
- Neuropsychologie de l'adulte et neuropsychologie développementale
- Psychologie clinique
- Audition et phonation
- Pédagogie et organisation du système scolaire
- Maths et biophysique
- Fonctions cognitives

2.3 Enseignements portant sur l'orthophoniste dans le système de santé

L'orthophoniste est un auxiliaire médical, il est donc soumis au secret professionnel. De plus, son exercice est conventionné avec la sécurité sociale. Il est aussi prescripteur du nombre de séances à réaliser et rédige des feuilles de soins. Des cours sont donc proposés afin de mieux cerner le parcours de soin en France et les démarches administratives qui lui incombent.

Les matières enseignées sont les suivantes :

- Epidémiologie et évaluation
- Economie de la santé
- Déontologie